Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB2026070713-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 1ER Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	17
Votants	21

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure.
Etaient absents excusés : GORON Maxime donne pouvoir à TOUZARD Blaise / JEANNEAU Luc donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LE DIMNA Martine donne pouvoir à TOCZÉ Christian / ROBIDOU Christophe donne pouvoir à LEGRAND Rémi / GOUGEON Laurent / MORIN-LOUVIGNY Isabelle / VIVIEN-MOISON Véronique / MORIN Stéphanie / LAVOLLÉE Sébastien / DEHEEGER Vianney.
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : M. Frédéric BIMBOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

13. Résultats consultation en procédure adaptée marché d'étude pour la conception du projet architectural paysager et environnemental (PAPE) et la réalisation et le suivi du marché de travaux, en vue de la création de l'éco-lotissement les Blancherais

Rapporteur : M. Frédéric Bimbot, adjoint.

Vu le Code de la commande publique,
Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 4 du 07.04.2026 pour les marchés inférieurs à 216 000 euros HT, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la consultation lancée selon une procédure adaptée pour le marché d'étude relatif à la conception du projet architectural, paysager et environnemental (PAPE) de l'éco-lotissement « Les Blancherais » et à la préparation du marché de travaux,
Vu les crédits inscrits au budget annexe de l'éco-lotissement pour l'exercice 2026 ;
Vu l'analyse des offres au vu des critères définis dans le règlement de consultation : le prix sur 50 points et la valeur technique sur 50 points,
Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 17 juin 2026,
Considérant que les huit offres reçues dans les délais ont été analysées conformément aux critères de jugement des offres et que leur classement figure dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB2026070713-DE

Classement	Entreprise	Montant HT (€)	Note Prix (/50)	Note Technique (/50)	Note Totale (/100)	Classement Final
1	UNIVERS	25 225,00 €	50,00	48,00	**98,00**	1
2	BNR Architecture	28 162,50 €	44,78	47,00	**91,78**	2
3	SITADIN	36 650,00 €	34,41	48,00	**82,41**	3
4	PLANIS	37 447,90 €	33,68	47,00	**80,68**	4
5	SAS AEPE-Gingko	31 475,00 €	40,07	40,00	**80,07**	5
6	LIAP	38 725,00 €	32,57	47,00	**79,57**	6
7	Atelier Ersilie	37 972,50 €	33,21	46,00	**79,21**	7
8	QUARTA	38 950,00 €	32,38	45,00	**77,38**	8

Considérant qu'à l'issue de cette analyse, l'offre du cabinet Univers apparaît comme la plus avantageuse pour la collectivité au regard des critères précités et a été classée au 1er rang ;

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de la délégation qui lui a été consentie en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il signera le marché avec le cabinet Univers pour la réalisation de l'étude relative à la conception du projet architectural, paysager et environnemental (PAPE) de l'éco-lotissement « Les Blancherais » et à la préparation et au suivi du marché de travaux, pour un montant de 25 225,00 € HT soit 30 270,00 € TTC.

Le conseil municipal est informé de la conclusion de ce marché dans les conditions exposées ci-dessus.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT